

LE FLASH INFOS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

4 octobre 2019



[Tweet](#)



[Tweet](#)

1ères RENCONTRES ECONOMIQUES DES CCI ET DES REGIONS

A l'occasion du 15ème Congrès des Régions de France, CCI France et Régions de France ont organisé conjointement la première rencontre des présidents de Région et de CCI de région sous la forme d'un déjeuner de travail, le 1er octobre dernier à Bordeaux.

Etaient notamment présents le président de Régions de France et de la Région Normandie, Hervé Morin, ainsi que les président(e)s des Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire, Centre-Val de Loire,

Bourgogne-Franche-Comté, Guadeloupe, de la Collectivité de Corse et de la Collectivité Territoriale de Martinique. Ce déjeuner a permis de dresser **un bilan des collaborations existantes entre les CCI et les Régions et d'identifier de nouvelles ambitions, en lien avec les thématiques de l'accord-cadre signé** entre Régions de France et CCI France le 6 mars 2018 (formation et apprentissage, entrepreneuriat, international, accompagnement des entreprises...). Les débats ont largement porté sur l'apprentissage, sur les attentes des CCI par rapport aux régions sur l'orientation et les investissements dans les CFA. Les présidents de Région et de CCIR ont ensuite présenté leurs initiatives partenariales respectives, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques. Pierre Goguet a conclu par une présentation des grands axes de la transformation en cours dans les CCI et rappelé l'intérêt d'une coopération public-public entre CCI et Conseils régionaux permettant de contractualiser sans appels d'offre par de la co-construction de politiques publiques.

[La convention de partenariat Régions de France-CCI France de 2018](#)

PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie et des Finances, et Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, ont présenté en conseil des ministres le 27 septembre, le projet de loi de finances 2020.

Le PLF 2020 est présenté comme une réponse à une triple urgence : économique, sociale et écologique.

[Article 15 du PLF 2020](#)

Le projet de loi de finances pour 2020, tel qu'examiné en Conseil des ministres, inscrit une baisse massive des taux de la taxe pour frais de chambres pour les années 2020 à 2023.

Aussi, les Présidents membres du Comité directeur de CCI France, réunis à Bordeaux le 1er octobre, **ont adopté à l'unanimité une motion** à l'attention du Gouvernement appelant à modifier **l'article 15** lors de l'examen parlementaire afin que les ressources fiscales des CCI ne descendent pas au-delà de 2020 en-dessous des plafonds déjà prévus dans la loi de finances initiale pour 2019 qui abaisse déjà lourdement le plafond de TACFE de 200 M€ en 2020 par rapport à 2018.



[La motion](#)



[Le PLF 2020](#)



[Le dossier de presse](#)
[L'avis sur le PLF 2020 du HCFP](#)
[Le CP du conseil des ministres](#)

[L'article 15 : « Baisse de la taxe pour frais de CCI »](#)

ACTUALITÉ DU RESEAU CCI

MEDIA



- ❖ Interview du 27 septembre de Pierre Goguet à Impact PME, une émission BFM Business « *Les CCI sont des acteurs de proximité, mobilisés tout au long de la vie de l'entreprise, de la création à la transmission.* » [A écouter](#)
- ❖ Tribune du 27 septembre de Pierre Goguet dans le média européen Euractiv - : « Les entreprises attendent de Sylvie Goulard qu'elle bâtisse l'Europe du concret » [Lire la Tribune](#)
- ❖ Dépêche du 25 septembre de l'AFP : « Compétitivité : un problème de compétences face à la numérisation, selon CCI France » [Lire la dépêche](#)
- ❖ Retombées presse suite à la conférence sur la transformation du réseau dans le cadre de la loi Pacte (10 septembre 2019) [Press-book](#)

MESSAGE DE PIERRE GOGUET AUX COLLABORATEURS DU RESEAU CCI

Dans la période de mutation profonde que vivent les CCI (baisse de la ressource fiscale, contrat d'objectifs et de performance, loi PACTE, transformation de notre modèle économique...), **le Président Pierre GOGUET** exprime à la fois la nécessité que les défis qui se posent à notre réseau soient relevés collectivement, sa confiance dans l'ensemble des collaborateurs et sa fierté de leur engagement dans la transformation en cours. [Ecouter le message](#)

LA GRANDE CONSULTATION DES ENTREPRENEURS



Une rentrée difficile mais des dirigeants qui restent confiants dans l'avenir. La nouvelle Grande Consultation des Entrepreneurs met aussi en avant le manque d'anticipation des dirigeants sur des sujets comme la cybersécurité. [À découvrir](#)

Les mutualisations et les rapprochements entre les réseaux CCI et CMA

Rapport du Gouvernement au Parlement

En application d'une disposition de loi de finances, le Gouvernement a transmis au Parlement un rapport tenant de dresser le constat des mutualisations internes aux réseaux CCI et CMA mais aussi interconsulaires.

[Le rapport](#)

Arrêté relatif au financement de CCI France

Le montant minimal de la quote-part annuelle nécessaire au financement du fonctionnement de CCI France, de ses missions et des projets de portée nationale est fixé, à compter du 1er janvier 2020, à 20 053 000 euros.

[Arrêté](#) du 16 septembre 2019 relatif au financement de CCI France

Contribution des CCI au pacte productif



[À découvrir](#)

A la demande du Gouvernement, le réseau des CCI s'est mobilisé entre juillet et septembre pour consulter les chefs d'entreprise sur le Pacte productif 2025.

60 CCI, couvrant la diversité des réalités économiques de notre pays, ont ainsi déployé en ligne un questionnaire national unifié ou organisé des ateliers-débats (dont ceux en Hauts-de-France et Ile-de-France).

Trois champs ont été particulièrement explorés : l'industrie ; l'innovation ; le numérique. Considérés comme transversaux, les enjeux environnementaux ont été inclus dans chacun d'entre eux.

Au total, près de 900 entrepreneurs ont pris la parole.

CCI France a produit une synthèse des attentes exprimées, complétées en annexes par les résultats d'enquêtes quantitatives dans le cadre de la Grande Consultation, ainsi que par les travaux de notre GT Industrie piloté par les Présidents François LAVALLEE ((CCI Littoral Hauts-de-France)) et Guy METRAL (CCI Haute-Savoie).

Elle a été transmise aux cabinets ministériels et à la Direction générale des entreprises, et sera diffusée à la presse.

[La restitution nationale se déroulera le 15 octobre prochain à Bercy.](#)

[Inscription et programme de l'évènement : « Pacte productif : Quelle France en 2025 ? »](#)

ACTUALITÉ GOUVERNEMENTALE

Point de situation suite aux mouvements des «gilets jaunes »

Agnès PANNIER-RUNACHER a reçu le 30 septembre, les représentants des associations locales de commerçants (dont celles de Bordeaux, Toulouse, Dijon et Rennes) fédérées au sein de l'association Commerçants et Artisans des Métropoles de France (CAMF), ainsi que les organisations professionnelles des secteurs du commerce et de l'artisanat et **CCI France**.

Cette réunion a permis de faire un nouveau point de situation sur l'impact économique du mouvement des « gilets jaunes » et la mise en œuvre des mesures de soutien engagées par le Gouvernement depuis le 26 novembre 2018. Au 30 septembre, l'appui en trésorerie aux commerçants et artisans s'élève à 370 millions d'euros, grâce aux délais et reports fiscaux (111 millions €) et sociaux (259 millions €).

L'activité partielle a été sollicitée, au 23 août, par 1 503 entreprises, soit 39 007 salariés, représentant un montant de 3.3M€ consommés sur 15,3 millions € de montants autorisés (chiffres France métropolitaine). La secrétaire d'Etat a détaillé la mise en œuvre des premières opérations d'animation commerciale visant au retour de la clientèle dans les centres villes impactés par les manifestations de « gilets jaunes » que 35 collectivités, dans 11 Régions, ont prévu de mener, avec l'appui de l'Etat qui y concourt, aux côtés des collectivités locales, à hauteur de 5,7 millions d'euros. [Le communiqué](#)

LOI PACTE : Point d'étape de la mise en œuvre



[Le dossier de presse](#)

Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, 4 mois après la promulgation de la loi PACTE, a réuni à Bercy jeudi 12 septembre les chefs d'entreprise, les parlementaires ainsi que les représentants des réseaux consulaires, des organisations syndicales et patronales pour faire un premier bilan de l'application des textes.

Cet événement a été l'occasion de rappeler les objectifs du Gouvernement, notamment concernant la signature d'accords d'intéressement d'ici fin 2020, et de présenter les indicateurs de suivi mis en place pour l'ensemble de la loi.

[Lien pour revoir la séance](#)

[Le discours de Bruno LE MAIRE](#)

[Echéancier de](#) mise en application de la loi (source Journal Officiel – 23-9-19)

L'innovation territoriale soutenue par l'Etat



» et « Valence-Romans, capitale des start-ups de territoire », figurant parmi les lauréats.

À l'occasion d'un déplacement dans la Drôme, le Premier ministre a annoncé le 13 septembre les 24 territoires lauréats de l'action « Territoires d'innovation », qui seront soutenus par l'Etat dans le cadre du Grand Plan d'Investissement à hauteur de 450 millions d'euros, pour développer à grande échelle des innovations répondant à des besoins de transformation exprimés par les acteurs des territoires lauréats. Le Premier ministre a rencontré les porteurs de deux projets dans la Drôme : « Biovallée

L'objectif de ces investissements est d'accélérer les grandes transitions sur ces territoires pilotes (territoires ruraux, villes moyennes et territoires d'industrie) à travers, par exemple, la réduction de la consommation d'énergie et du tonnage de déchets, le développement de nouvelles formes de mobilité, l'évolution des pratiques agricoles et viticoles et la promotion de la production bio, la reconquête industrielle et le développement de l'industrie du futur conciliant haute technologie et réduction de l'empreinte carbone, la revitalisation de centre-ville, l'évolution des modes de prise en charge du système de santé, le déploiement de nouvelles solutions numériques au bénéfice des populations, l'adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail, etc.

[Le communiqué](#)

[Le dossier de presse](#)

Comité exécutif de l'industrie

Le 23 septembre 2019, à l'occasion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), le député Guillaume KASBARIAN a remis au Premier ministre ses propositions pour "accélérer et libérer les projets industriels sur nos territoires".

Edouard Philippe a confirmé le lancement de 5 mesures :

une meilleure sécurisation des porteurs de projet face aux changements réglementaires en cours de procédure ; l'encouragement des collectivités à mener un maximum de procédures en amont de décisions d'implantations industrielles, afin de mettre à disposition des entreprises des "sites industriels clés en main" ; la simplification des processus pour les entreprises, via la dématérialisation des procédures et la création d'un portail numérique unique de suivi des dossiers ; l'autorisation accordée aux préfets d'accélérer les délais des procédures au cas par cas ; l'attribution aux sous-préfets d'un rôle de coordination de l'ensemble des services administratifs en charge d'accompagner les projets d'implantation.

La coordination de ces chantiers et du pilotage du portail numérique unique est confiée à M. Simon-Pierre Eury.

[Le communiqué](#)

[Le rapport](#)

Bilan du programme « Territoires d'industrie »

Dix mois après le lancement du programme, un premier bilan a pu être dressé le 24 septembre au cours du 2^e comité de pilotage national « Territoires d'industrie », co-présidés par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Hervé Morin, président de Régions de France, et Laurent Trogrlic, président de la commission économie de l'Assemblée des communautés de France.



Sur le terrain, grâce à la mobilisation des Régions, des intercommunalités et des industriels, 85 % des Territoires d'industrie sont engagés dans le processus et travaillent, à l'échelle locale, à l'élaboration de plans d'action qui seront négociés et approuvés avec les Régions d'ici la fin de l'année. : 20% d'entre eux ont déjà signé un protocole ou un contrat, soit 29 territoires ; 65% d'entre eux sont en train de finaliser leur plan d'actions.

474 projets ont d'ores et déjà été élaborés par ces Territoires dans un objectif de reconquête industrielle. A ce jour, **231** d'entre eux ont fait l'objet d'un engagement de l'Etat et de ses opérateurs, aux côtés des Régions. 108 millions d'euros ont été mobilisés par l'Etat et ses opérateurs. Par ailleurs, dans le cadre du programme Territoires d'innovation, **145 millions d'euros sont fléchés vers les projets des Territoires d'industrie.**

Enfin, le comité a pris note de l'évolution de périmètres de la carte des Territoires d'industrie, suite aux décisions des comités de pilotage régionaux, qui passent de 141 à 144 territoires d'industrie, avec trois nouveaux Territoires d'industrie : Vendée-Est ; Lamballe Terre et Mer ; Saint-Brieuc Baie d'Armor.

[Le communiqué](#)

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

	 <i>Ordre du jour Assemblée nationale</i>	 <i>Ordre du jour Sénat</i>
Semaine du 8 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration du Gouvernement sur la politique migratoire de la France et de l'Europe, suivie d'un débat Projet de loi traité France-Allemagne sur la coopération et l'intégration 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique Communication sur les zones de revitalisation rurales (ZRR) Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat sur la politique migratoire de la France et de l'Europe
Semaine du 15 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi de finances pour 2020 (1ère partie) 	<ul style="list-style-type: none"> Suite du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique PLF 2020 – Début de l'examen rapports spéciaux en Commission des finances
Semaine du 22 octobre	<ul style="list-style-type: none"> Suite du projet de loi de finances pour 2020 (1ère partie) Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de résolution relative à la consolidation du pouvoir de dérogation aux normes attribué aux préfets

Questions écrites

[Voir le détail](#) des 27 questions écrites relatives à la suppression du prélèvement « France télécom » déposées depuis fin juillet.



Rapport de la commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution

Le rapport d'enquête du député Grégory Besson-Moreau (REM – Aube) sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec leurs fournisseurs a été remis le 25 septembre. [Le rapport](#)

Rapport de la délégation aux entreprises



Rapport d'information relatif aux rencontres entre la délégation aux entreprises et les entrepreneurs au cours de l'année parlementaire 2018-2019.

La Délégation sénatoriale aux entreprises a poursuivi, pendant l'année 2018-2019, un agenda d'études des politiques publiques dédiées aux entreprises et de rencontres entre sénateurs et entreprises, afin d'accomplir la mission qui lui a été confiée lors de sa création en 2014 : aller au contact direct des entreprises, là où elles sont, pour porter leur voix au Sénat et prendre des initiatives, au service de l'activité et de l'emploi dans les territoires. La Délégation s'est rendue dans six départements : le Doubs en octobre 2018, les Vosges en mars 2019, le Val d'Oise en avril, la Charente-Maritime et la Charente en juin, les Alpes Maritimes en juillet 2019 **avec notamment un accueil à la CCI du Val-d'Oise et celle de Rochefort-Saintonge.**

[Le rapport](#)

Rapport de mission sur la mobilisation des financements régionaux en faveur de la recherche

M. Jean-François RAPIN, sénateur du Pas-de-Calais, rapporteur de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » a mené en 2019 cette mission de contrôle budgétaire. Il a effectué plusieurs auditions au Sénat et trois déplacements, en Nouvelle-Aquitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France, à la rencontre des élus régionaux et des chercheurs présents en région. Le rapporteur dégage 3 axes de recommandations : développer l'information disponible quant aux financements en provenance des régions, renforcer la concertation entre les instances de pilotage régionales et nationales pour favoriser les synergies en termes de financement, développer les démarches conjointes entre l'État et les régions pour augmenter la participation française

aux appels à projets européens. [Le rapport](#)

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales

La Cour des comptes a livré, le 24 septembre, la 2^e partie de son rapport sur les finances publiques locales. Ce rapport dresse notamment un bilan des fusions de régions réalisées début 2016. Principale conclusion : les économies ne sont pas au rendez-vous. La Cour formule neuf recommandations visant à renforcer la lisibilité de l'action publique, mieux évaluer l'impact des décisions de l'État sur les collectivités locales, améliorer le dispositif de contractualisation financière et rationaliser la répartition des compétences entre l'État et les régions. [Le rapport](#)

15^{ème} Congrès des Régions de France

[Les Régions déçues par le discours du Premier Ministre](#)

À l'issue du 15^e Congrès des Régions de France qui s'est tenu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2019 à Bordeaux, les présidents de région ont exprimé leur déception suite au discours du Premier ministre.

Celui-ci a pourtant réalisé quelques ouvertures en direction des conseils régionaux. Le dialogue va ainsi être renforcé et institutionnalisé à travers l'instauration d'un comité "État-régions" ayant pour objet d'examiner tous les trimestres les politiques communes aux deux échelons. Les régions pourraient également voir leurs responsabilités croître dans le cadre du projet de loi "3D" (décentralisation, déconcentration, différenciation) porté par la Ministre Jacqueline Gourault et présenté avant l'été 2020. Pour préparer la réforme, les préfets seront chargés à partir du mois prochain d'une concertation avec les élus locaux. D'ici aux élections municipales, le

gouvernement entend recenser, territoire par territoire, les besoins d'organisation des compétences. Le Premier Ministre a précisé que la réforme de l'organisation territoriale de l'État viserait à « désenchevêtrer les compétences de l'État et des collectivités », dans quatre champs principaux : le développement économique, l'urbanisme, la famille et l'enfance, et la culture. Il a notamment mentionné des exemples concrets dans le domaine du développement économique avec la réorganisation des DIRECCTE et le transfert des pôles de compétitivité aux régions. Le Premier Ministre a également proposé à trois Régions d'expérimenter un nouveau rôle dans la gouvernance de l'action de Pôle emploi dans le domaine de la formation professionnelle. Concernant l'apprentissage, il a annoncé la mise en place de trois enveloppes : 220 millions d'euros en compensation du transfert de la compétence apprentissage des Régions aux branches ; 138 millions d'euros pour accompagner la mise en place du nouveau financement au "coût/contrat"; 180 millions d'euros pour maintenir la capacité d'investissement des CFA. Les présidents de région attendaient toutefois davantage d'annonces sur le fond de l'acte III de la décentralisation.

[Le discours du Premier Ministre](#)

[Le communiqué de Régions de France](#)

[L'article du Monde](#)

XXIIèmes Assises de l'Association des Petites Villes de France (APVF)



[Les CCI partenaires du programme Petites Villes de demain dans le cadre de l'Agenda rural](#)

Le Premier Ministre a lancé le 19 septembre dernier l'élaboration du plan « Petites villes de demain » à l'occasion des XXIIèmes Assises de l'Association des Petites Villes de France (APVF), à Uzès dans le Gard. Ce plan, prévu dans le cadre de l'Agenda rural et pensé sur le modèle d'Action Cœur de Ville, est destiné aux villes de moins de 20 000 habitants. Il sera décliné dans 800 à 1 000 communes par l'intermédiaire de la nouvelle Agence de cohésion des territoires, après sa création prévue le 1er janvier 2020. Les préfets recevront prochainement une instruction les invitant à se rapprocher des conseils régionaux et départementaux afin d'identifier les petites villes bénéficiaires du plan.

CCI France fait partie des 12 partenaires nationaux du plan. A ce titre, le réseau des CCI sera associé à l'élaboration du plan et à sa mise en œuvre dans les territoires. Les chambres consulaires sont notamment identifiées pour accompagner les collectivités dans leurs stratégies de développement économique et aider les créateurs/repreneurs dans leurs projets. Une contractualisation pluriannuelle avec chaque partenaire précisera ultérieurement les engagements de chacun. Afin d'officialiser ce partenariat, **CCI France, représentée par le président de la CCI Lozère, Thierry Julier, a signé la lettre d'engagement pour les petites villes de demain à Uzès, aux côtés de la Ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault.** Le Ministère s'est engagé à ce que cette signature n'entraîne aucun engagement supplémentaire pour le réseau sans compensation financière associée.

Au-delà du plan « Petites Villes de demain », l'Agenda rural prévoit plusieurs mesures visant à soutenir les petits commerces, comme des exonérations fiscales dès 2020 pour les commerces situés dans les communes de moins de 3 500 habitants (sous réserve de l'accord des maires des villes concernées), l'implantation de 1 000 cafés ruraux par le groupe SOS ou encore la création de nouvelles licences IV. Pour assurer le suivi de l'Agenda rural, le Gouvernement organisera des comités interministériels de la ruralité réguliers et une nouvelle génération de contrats de ruralité sera signée au cours du second semestre 2020.

[La lettre d'engagement](#)

[Le communiqué de presse « Petites Villes de demain »](#)

[Le communiqué de presse « Agenda rural »](#)

[Le tweet](#)

**CCI France
partenaire de la
journée Territoires
d'Industrie par
l'AdCF**



L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et l'Ecole d'urbanisme de Paris ont organisé le 19 septembre, en partenariat avec CCI France, une journée d'études et de travail consacrée aux transformations de l'industrie dans le cadre de la transition écologique. Celle-ci s'adressait particulièrement aux acteurs publics et privés engagés dans le programme Territoires d'Industrie, ainsi que dans les Contrats de Transition Ecologique (CTE). Cette journée a permis de valoriser les multiples initiatives locales qui s'engagent dans les territoires afin de repositionner les écosystèmes productifs sur le chemin d'une autre croissance. **Le président de la CCI Littoral Hauts-de-France, François Lavallée, a introduit ces rencontres en tant que coprésident du groupe de travail national industrie.** Il a mis en avant l'engagement du réseau des CCI dans la transformation environnementale de l'industrie : partenariat avec l'ADEME depuis 25 ans, opération conjointe « TPE-PME gagnantes à tous les coûts », écologie industrielle et territoriale, participation des CCI au programme Territoires d'Industrie ou encore contribution à la consultation Pacte Productif 2025. 150 représentants d'intercommunalités, de CCI et de partenaires étaient présents. [Le programme](#) [L'article de l'AdCF](#) (valorisation de la plateforme ACTIF) [Le tweet](#)

ACTUALITÉ EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

**BREXIT :
les acteurs publics
se (re)mobilisent**



Dans la perspective, toujours probable, d'un Brexit sans accord le 31 octobre 2019, le gouvernement a demandé à tous les réseaux d'appui de renforcer leurs efforts pour alerter et accompagner les entreprises concernées, notamment les PME. Cette nouvelle vague de sensibilisation vise en priorité les 20.000 entreprises qui exportent outre-Manche, mais aussi, dans la mesure du possible, leurs sous-traitants, fournisseurs et partenaires. Pour celles qui exportent directement, les Douanes sont à la manœuvre : elles seront destinataires d'un nouveau mail d'alerte qui leur précisera tous les sites et adresses utiles pour se préparer. Mobilisées sur le sujet depuis plus d'un an, les CCI ont d'ores et déjà organisé une centaine de réunions d'information, qui ont permis de toucher plus de 3.000 PME sur l'ensemble du territoire.

Elles en projettent encore une vingtaine d'ici la fin de l'année, voire plus si le Brexit sans accord se voit confirmé. C'est le cas par exemple, en Pays de la Loire, avec 3 réunions programmées début octobre, dans le cadre de l'International Week.

Souvent organisés en partenariat avec les Douanes, ces réunions/ateliers décentralisés font aussi appel aux conseillers du réseau Enterprise Europe qui apportent une expertise sur les aspects règlementaires et contactuels. Certaines CCI ont souhaité aller plus loin en proposant un accompagnement individuel aux entreprises les plus concernées. C'est le cas notamment dans les régions les plus exportatrices vers le RU (Grand Est, Hauts de France et Ile de France). Enfin, certaines CCI se distinguent en opérant une plateforme téléphonique spécifique (ex le N° Azur mis en place par la CCI Paris Ile de France) ou en animant un club d'affaires franco-britannique (en Hauts de France et en Bretagne)

Le colloque « Brexit Get Ready » qui s'est tenu au Medef le 26 septembre a permis de prendre la pleine mesure de l'impact d'un « Brexit dur » sur l'activité des entreprises : au-delà des formalités douanières, la réglementation des produits, le droit des contrats, la propriété industrielle ou encore la mobilité des travailleurs seront à reconsidérer.

Comment se préparer au Brexit ? Quelles questions vous poser ? Quelles mesures d'anticipation mettre en place ? Les réponses sur les sites internet des ministères économiques et financiers :

- economie.gouv.fr
- douane.gouv.fr
- entreprises.gouv.fr
- tresor.economie.gouv.fr

[Le calendrier des rencontres avec les entreprises en octobre](#)

ACTUALITÉ DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Rapport annuel sur l'état de la France 2019



Le Conseil économique social et environnemental (CESE) a adopté, le 11 septembre 2019, son rapport annuel sur l'état de la France 2019 intitulé :

"Cohésion et transitions : agir autrement".

Cet avis, rapporté par Christel TEYSSÉDRE (Groupe de l'Artisanat) et Hervé LE BOULER (Groupe environnement et nature) pour la section de l'économie et des finances du CESE, présidée par Hélène FAUVEL (Groupe CGT-FO), dresse un état des lieux de la France sous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

[L'avis](#)

[Note de synthèse](#)

Contacts

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Sylvie ALEGRE – s.alegre@ccifrance.fr – ☎ 01.44.45.39.73 – Port. 06.86.16.34.37

Laure PREVOT – l.prevot@ccifrance.fr - ☎ 01.44.45.37.79 – Port. 06.70.18.19.40

Patrick BRIERE (Bureau de Bruxelles) – p.briere@ccifrance.fr - ☎ +32 221 891 35 Port. +33 6 48 48 14 44